



Brexit et protection des données personnelles : que prévoit l'accord de retrait ?

1. Libre flux de données pendant la période de transition



D'après la CNIL

Pendant la période de transition : rien ne change pour les personnes concernées et les organismes
Le règlement général sur la protection des données (RGPD), continuera de s'appliquer au Royaume-Uni.

2. Un objectif commun : une décision d'adéquation



Le Royaume-Uni garantit un niveau de protection adéquat, ce qui aurait pour conséquence que les transferts de données de l'UE vers le Royaume-Uni se feraient sans aucune autorisation spécifique

Une issue que l'Union Européenne et le Royaume Unis souhaitent tous deux appliquer
Cependant, rien ne garantit que la décision d'adéquation soit adoptée avant le 31 décembre 2020, et cette éventualité est prise en compte par l'accord de retrait.

3. Trois cas de figure



Paragraphe 1

Le droit de l'Union relatif à la protection des données à caractère personnel s'applique au Royaume-Uni en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel



Paragraphe 2

Ce paragraphe indique que le paragraphe 1 ne s'applique pas si la Commission adopte une décision d'adéquation visant le Royaume-Uni



Paragraphe 3

Si la décision d'adéquation cesse d'être applicable, le Royaume-Uni doit garantir un niveau de protection des données à caractère personnel élevé

4. Le rôle de l'ICO

L'ICO l'équivalent britannique de la CNIL



L'ICO pourra continuer à jouer le rôle de «l'autorité de contrôle chef de file » au sens du RGPD .

Ce ne sera plus le cas à l'issue de cette période de transition

Par ailleurs, son rôle est considérablement réduit. Il peut assister au réunion du CEPD uniquement sur invitation et sans droit de vote.

